

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
jeudi 13 avril 2023

**N°**

**N° applicatif 5666**

12<sup>ème</sup> **Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Service instructeur**

Service mobilité et planification

### **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2023**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement, au titre de la compétence sécurité routière inhérente à la gestion des routes départementales, à des associations de prévention et de sensibilisation, pour un montant total de 50 000 €.

#### **1) Contexte**

La sécurité routière est au cœur des messages de prévention avec l'explosion des usagers en modes actifs (marche, vélo, trottinette) et un retour à des niveaux statistiques de la mortalité routière comparable à l'avant Covid en 2019 (bilan provisoire 2022 : 3260 morts sur les routes en France). Les usagers vulnérables sont les plus concernés par les actions de sensibilisation de l'Etat, qui se déclinent en Alsace avec une participation active de la Collectivité européenne d'Alsace dans les différentes instances de concertation.

Il est nécessaire de poursuivre les messages d'information et de sensibilisation auprès du plus grand nombre d'utilisateurs, notamment au vu de l'explosion des statistiques concernant les cyclistes et les usagers en trottinette : hausse des tués de 30% chez les cyclistes (187 en 2019 - 244 en 2022) et augmentation de 42% pour les usagers de trottinette (24 en 2021 - 34 en 2022).

Dans le cadre de ses compétences liées aux voies alsaciennes (autoroutes, RD et aménagements cyclables) dont elle a la gestion, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi vocation à contribuer à l'amélioration de la sécurité routière en Alsace. Pour ce faire, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace soutienne la réalisation d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des Alsaciens via le versement de subventions à des associations menant ces actions : La Prévention Routière - pour de la prévention à destination du grand public en Alsace - et les associations Vélo emploi, Comité d'Action Deux Roues 67 (CADR 67), la Maison du Vélo et Colmar VéloDocteurs pour des actions à destination des cyclistes dans les collèges et auprès d'agents de la CeA.

## 2) Déclinaison des subventions de fonctionnement annuelles

### a. Attribution d'une subvention à l'association La Prévention Routière

Depuis 2007, le Département du Bas-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace ont soutenu l'association La Prévention Routière pour permettre à cette dernière de mener des actions de sensibilisation et de prévention auprès du public dans le domaine de la sécurité routière.

Le montant annuel de la subvention est inchangé en 2023 (rappel des montants antérieurs : 8 900 € pour le périmètre Bas-Rhin jusqu'en 2020 et 10 900 € pour l'ensemble de l'Alsace depuis 2021) avec une diversification des interventions auprès des usagers les plus vulnérables (jeunes et seniors)

Dans le cadre du plan d'actions de l'association pour 2023, il est proposé de poursuivre la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière avec 6 axes d'intervention, conformément au détail figurant en annexe 1 au présent rapport :

- Organisation de séances de sensibilisation à la prévention routière dans les collèges
- Sensibilisations au risque routier à destination des seniors
- Organisation d'actions d'éducation routière pour les écoles primaires alsaciennes
- Actions de sensibilisation Grand Public
- Développement du label Ville Prudente
- Sensibilisations au Tribunal de Saverne et Mulhouse

Afin de conforter l'activité de cette association et de marquer l'implication de la Collectivité européenne d'Alsace dans l'amélioration des comportements pour réduire les risques routiers, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **10 900 €** à l'association La Prévention Routière.

### b. Attribution de subventions à des associations menant des actions auprès des cyclistes

Les associations de cyclistes sont des partenaires historiques de la Collectivité européenne d'Alsace qui contribuent à porter un message de sensibilisation, d'information et de responsabilisation des usagers.

L'action majeure portée par ces associations concerne les interventions auprès des collégiens alsaciens pour réaliser des contrôles techniques de leur vélo. Annuellement près de 3 500 vélos sont vérifiés avec autant de collégiens impactés répartis sur environ 50 établissements.

Ces actions consistent notamment à contrôler l'état des vélos des collégiens, à fournir des conseils aux élèves pour maintenir leur vélo en bon état et à les sensibiliser au respect des autres usagers et du Code de la route. Chaque cycliste se voit remettre une fiche technique (exemple de fiche de contrôle figurant dans l'annexe 2 du présent rapport) l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation.

Depuis 2021, avec l'extension de l'action au territoire haut-rhinois, le suivi de l'état du parc vélo prend une dimension alsacienne et trouve une résonance avec les dispositifs d'Etat (Savoir Rouler à Vélo notamment) pour intégrer le vélo comme maillon indispensable de la chaîne de mobilité.

Cette mobilisation de la Collectivité européenne d'Alsace, auprès des collégiens, dont les contrôles techniques font partie intégrante, a d'ailleurs fait l'objet d'une récompense fin 2022 dans le cadre des Trophées Mobilités Actives Grand Est, dans la catégorie « Promotion des mobilités actives dans les collèges alsaciens ».

Pour l'année 2023, il est donc proposé que les associations Vélo Emploi, CADR67, La Maison du Vélo, et VéloDocteurs interviennent dans 62 collèges et 8 sites CeA, conformément au détail figurant en annexe 2 au présent rapport.

Ces interventions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés. Les conseillers d'Alsace concernés seront informés de la tenue de chaque intervention pour une participation éventuelle à l'opération. En fonction de l'avis des chefs d'établissement, le programme ainsi que les sites identifiés pourront être amenés à évoluer.

Afin de poursuivre le suivi du parc vélo des collégiens en 2023 et de marquer l'implication de la Collectivité européenne d'Alsace dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portées par ces quatre associations, il est proposé d'attribuer pour 2023, des subventions de fonctionnement à hauteur de **39 100 €** répartis comme suit :

- 14 000 € à Vélo Emploi,
- 14 000 € à CADR67,
- 5 550 € à VéloDocteurs,
- 5 550 € à La Maison du Vélo de Mulhouse.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de sécurité routière, cinq subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 €, aux associations La Prévention Routière, Cadr67, Vélo Emploi, Vélo Docteurs et La Maison du Vélo,
  - de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique, réparties de la manière suivante :
- 10 900 € à l'association La Prévention Routière,
  - 14 000 € à l'association Vélo Emploi,
  - 14 000 € à l'association CADR67,
  - 5 550 € à l'association VéloDocteurs,
  - 5 550 € à l'association Maison du Vélo,

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P082</i>	<i>O008</i>	<i>E01</i>	<i>T01</i>	<i>1579-65 - 65748 - 843</i>	<i>50 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>50 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.